

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 3 mai 2018****N°DE180503_710_01****Nombre de conseillers**En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **13**

L'an deux mil dix-huit, le **trois mai**, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **26/04/2018**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN
Chrystelle, M. Norbert AUVRAY, adjoints, Mmes Karen VICK, Isabelle BERTOUNESQUE, Sandrine
VERGNAC, Céline SENDRON-GUERIN, MM. Heinrich BLESSING, Aurélien PROUILLAC

Excusés : Mme Joëlle LEBERON, a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI
M. Yves SPADOTTO, a donné pouvoir à M. Norbert AUVRAY
Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT a donné pouvoir à M. Aurélien PROUILLAC

Absents : M. Jean-Noël BERTIN, Mme Valérie PASERO-MARIA

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle BEAUMAIN

OBJET : Révision du tarif « Transport déchèterie encombrants »

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 11 avril 2014 il a été décidé de mettre EXCEPTIONNELLEMENT à disposition de ceux qui n'ont pas de moyen de transport, le camion de la commune avec chauffeur pour transporter des encombrants à la déchetterie.

A ce jour, il est fait constat que très peu d'administrés, demandeurs d'un transport, participent au chargement ; de ce fait le temps passé est beaucoup trop important pour une participation financière de 20 €.

Les demandes de transports sont considérables générant très souvent une non disponibilité du « chauffeur » et parfois d'un autre employé pour aider à charger de gros encombrants.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs et de mettre en place une fiche de réservation datée et signée, remplie obligatoirement par l'administré (nature des encombrants, participation du demandeur au chargement, nombre de personnels communaux nécessaires au chargement...):

- **Tarif pour CAMION avec CHAUFFEUR UNIQUEMENT** :
 - 40 € par déplacement dans la limite d'une durée égale à une heure
 - 20 € de supplément pour toute nouvelle heure commencée.
- **Si besoin employé(s) supplémentaire(s) pour gros volumes et charges lourdes** :
 - 20 € par employé supplémentaire pour toute heure commencée.

.../

/...

Seront collectés uniquement les encombrants acceptés à la déchèterie.

Les déchets devront être triés par matériaux avant l'arrivée du camion.

Les ramassages seront organisés en fonction du planning du service technique et des jours d'ouverture de la déchèterie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix POUR, 1 abstention), décide d'adopter les tarifs ci-dessus présentés à compter du 1er juin 2018.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
P/copie conforme, Sigoulès le 7 mai 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405344-20180503-DE180503_710_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2018

Publication : 09/05/2018

Le Maire,



Patrick CONSOLI